

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 JANVIER 2026**

Délibération n°2026.01.010.B

**Zone d'activités de la Braconne à Mornac : Vente de deux parcelles à la société
UNITED PET FOOD**

LE HUIT JANVIER DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 31 décembre 2025

Secrétaire de Séance: Dominique PEREZ

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **20**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir : Francis LAURENT à Thierry HUREAU, François NEBOUT à Xavier BONNEFONT, Philippe VERGNAUD à Gérard DESAPHY, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s): Michel BUISSON, Jean-Jacques FOURNIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 JANVIER 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.01.010.B**

Rapporteur : Monsieur ROY

ZONE D'ACTIVITES DE LA BRACONNE A MORNAC : VENTE DE DEUX PARCELLES A LA SOCIETE UNITED PET FOOD

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition : ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Enjeux : [30299 -3) ACTIONS COURANTES NON VENTILÉES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 8 : Promouvoir une croissance durable, le plein emploi et un travail décent pour tous

UNITED PET FOOD est spécialisé dans la fabrication par extrusion de marques de distributeurs d'aliments secs (croquettes extrudées, croquettes pressées à froid, croquettes cuites au four) et humides (pochons, barquettes, boîtes), de biscuits et de snacks de qualité pour animaux de compagnie.

La filiale France dont le siège social est à Wimille (62) est propriétaire de 5 usines en France et emploie plus de 300 salariés.

En 2022, UNITED PET FOOD a racheté le site de NEODIS, fabricant d'aliments pour chiens et chats, sur la zone d'activités de La Braonne à Mornac composé d'un bâtiment de 12 600 m², d'un terrain de 28 292 m² et employant 40 salariés.

Fin 2023, afin de répondre à la demande croissante des particuliers propriétaires de chiens et de chats, UNITED PET FOOD a décidé de renforcer l'activité du site de Mornac en lançant un programme d'investissements de 10 millions d'euros comprenant l'acquisition de matériels et l'extension de l'usine sur les parcelles cadastrées AN 96 et AN 98 propriété de GrandAngoulême.

Après examen et préalablement à la vente de ces parcelles, GrandAngoulême a obtenu l'accord de SUEZ RV CHARENTE LIMOUSIN, locataire de la parcelle AN 96, de procéder au transfert de ses bennes sur un site voisin après réalisation de travaux de réaménagement de leur parc à bennes.

Ces travaux seront pris en charge respectivement par UNITED PET FOOD pour le renforcement du sol de la plateforme et par GrandAngoulême pour l'accès au site.

Après instruction du dossier, GrandAngoulême propose à la société UNITED PET FOOD la vente des parcelles cadastrées AN 96 et AN 98 d'une superficie totale de 11 401 m² au prix de 20 € HT/m², soit 228 020 € HT, avec une TVA de 45 604 €, soit 273 624 € TTC.

Les coûts de défrichement de la parcelle cadastrée AN 98 impactée par un EBC seront à la charge de l'entreprise.

Vu l'avis des Domaines en date du 19 décembre 2024,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire,

Je vous propose :

D'APPROUVER la cession à UNITED PET FOOD, ou à toute société portant le projet pour son compte, des parcelles cadastrées AN 96 et AN 98 situées sur la ZA de La Braconne (Mornac) d'une superficie totale de 11 401 m² au prix de 20 € HT/m², avec une TVA de 45 604 €, soit 273 624 € TTC, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les actes à intervenir relatifs à cette cession.

DE CONSTATER la sortie de l'actif des deux parcelles cédées, sous réserve de la résiliation du bail commercial par SUEZ RV CHARENTE LIMOUSIN et du transfert effectif des bennes sur le site voisin.

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0
Non votant : 0

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

ZE La Braconne (Mornac)
Parcelles cadastrées AN 96 (4 275 m²) et AN 98 (7 126 m²)



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260108-2026_01_10B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/01/2026

Publication : 14/01/2026